Règlement Intérieur
Gîte « Hameau du Lac »

Durée de location

* Ce logement est loué pour une période définie dans votre contrat de location.
* En aucun cas un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

Arrivée et départ

* Les heures d'arrivée sont prévues l'après-midi à partir de 16h.
* Les heures de départ sont prévues le matin avant 10h.

Etat des lieux

* Deux inventaires sont à votre disposition en annexe de ce règlement intérieur : un premier pour la vaisselle et petit équipement et un deuxième pour le mobilier.

* **Dès votre arrivée :** vérifier ces 2 inventaires et rendez-les signés à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la mairie, place du 8 mai à Châteauneuf-la-Forêt ou l'en envoyant par mail à mairie@chateauneuf-la-foret.fr surtout si vous signalez une erreur.

La mairie se situe place du 8 mai à Châteauneuf-la-Forêt
Nous sommes joignables au 05 55.69.30.27
Et ouverts du lundi au vendredi de 8h30-12h00 et de 13h45-17h45.

* **Après votre départ**, un état des lieux sortant sera effectué par nos agents. Tout manquant ou casse constaté vous sera facturé.

Matériel fourni

* Ce logement est loué avec la literie (sommiers et matelas), couettes et oreillers conforme à l'inventaire. Vous devez obligatoirement laisser les draps housses pour envelopper les matelas et taies d'oreillers.
* Chaque matelas et oreillers sont équipés d'alèses qui devront être propres et maintenues lors du départ.
* Un kit est mis à votre disposition à votre arrivée (sacs poubelles, éponges, filtres à café, liquide vaisselle, pastilles lave-vaisselle).

Utilisation des lieux

* Tous les meubles sont à votre disposition. Veuillez les garder en bon état et veiller à leur propreté.
* La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location. Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement et ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes longtemps si vous utilisez le chauffage.
* Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier hygiénique. Si l'évier, la douche, le lavabo et/ou le WC est bouché à l'état des lieux sortants, 10% de la caution vous sera facturé pour commodité bouché ou détérioré.
* Chaque porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Veillez absolument à bien la fermer lorsque vous quittez le logement. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non- respect de cette clause. En cas de perte des clés, un montant de 20 € vous sera demandé.

Consignes de sécurité et de bienséance

* Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur du gîte, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.
* Pour le respect du voisinage, il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22h et avant 7h du matin.
* Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du logement.
* **En cas d'urgence**, veuillez avertir les secours (18 pour les pompiers en cas d'incendie, 15 pour le Samu en cas d'accident, 17 pour la gendarmerie et 112 pour les portables). Un extincteur est placé dans le logement (derrière la porte pour le gîte 1, dans le placard à balai pour les sept autres).
* Pendant toute la durée du séjour, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Le lac peut présenter des dangers de noyade, ne laissez pas les enfants s'y promener seuls sans être accompagnés par leurs parents ou par un adulte responsable.
* Le locataire est responsable de tous les dommages et dégradations survenant de son fait, ainsi que de toute disparition d'équipement.

Ménage :

* Pendant le séjour : le ménage est assuré par le locataire.

En fin de séjour : plusieurs possibilités s'offrent à vous pour le nettoyage :

1. Option 1 : Ménage de fin de séjour assuré par le locataire.

2. Option 2 : Ménage de fin de séjour assuré par le propriétaire pour 55€ pour 2 nuits et 150€ pour une semaine.

Si vous choisissez l'option 1, le ménage est assuré par vos soins en effectuant certaines démarches avant votre départ :

- Vider le lave-vaisselle,
- Vider toutes les poubelles,
- Plier les couettes sur les lits,
- Passer l'aspirateur,
- Nettoyer les sanitaires,
- Laver les sols,
- Nettoyer la cuisine et les équipements ménagers utilisés : four, cafetière, micro-ondes, plaques de cuisson,
- Nettoyer les grilles du barbecue.

Si vous choisissez l'option 2, le propriétaire s'assure d'une prestation de nettoyage de fin de séjour à la charge du locataire.
Néanmoins vous devrez effectuer certaines démarches avant votre départ sous peine qu'un montant forfaitaire de 50 euros vous sera facturé.

- Vider le lave-vaisselle,
- Vider toutes les poubelles,
- Plier les couettes sur les lits.

Il en est de même en ce qui concerne le matériel extérieur (tables, chaises, parasols…)

Ne pas éteindre le réfrigérateur

Ordures ménagères

* Des poubelles sont mises à votre disposition. Merci de respecter les règles de tri : poubelle verte pour les déchets ménagers - quant au verre et emballages en carton, plastique et métal, des containers sont à votre disposition un peu plus haut au niveau du stade.

Rappel !!! Lors de votre départ, veuillez ne rien laisser dans les poubelles

Accueil des animaux

* Le locataire s'engage à rendre la location dans un état de propreté irréprochable, ne laissant en aucun cas apparaître la présence d'un animal durant le séjour. Les animaux ne doivent jamais être laissés dans le logement en l'absence de leur maître. Toute dégradation due à des animaux est à la charge exclusive du locataire et sera déduite de sa caution.

Barbecue

* Vous pouvez utiliser le barbecue mais avec un usage exclusivement à l'extérieur.

Le barbecue est à demander auprès de la Mairie au 05.55.69.30.27

En cas de problème

* Si la réclamation porte sur l'état des lieux ou l'état descriptif de la location, elle doit être signalée à la mairie dans les heures qui suivent votre arrivée ou par mail à mairie@chateauneuf-la-foret.fr ou par téléphone aux horaires d'ouverture de la mairie au 05.55.69.30.27 (du lundi au vendredi, de 8h30-12h00 et 13h45-17h45).
* En cas de panne ou de dysfonctionnement technique, veuillez nous contacter sans attendre soit au 05.55.69.30.27 aux horaires d'ouverture de la mairie, soit du vendredi 16h30 au lundi 8h30, merci de contacter notre agent d'astreinte au 06.25.58.84.09.
    - Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans notre accord.
    - En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour ou en observation sur l'état des lieux, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE PARTICIPATION ET BON SEJOUR